

Déchèterie : Message de la part de Allo La Seyne

Je vous informe qu'à partir du lundi 4 Mai 2020, la Métropole Toulon Provence Méditerranée a décidé d'ouvrir la déchèterie de la Seyne sur Mer, du lundi au vendredi de 8h à 12h et de 13h45 à 16h45, uniquement aux administrés seynois et mandréens selon les modalités suivantes :

Sur rendez-vous préalable obligatoire à compter du Jeudi 30 Avril 2020 au 06 76 12 83 98.

- **L'Accueil téléphonique** : du lundi au vendredi de 09h00 à 12h00 et de 13h30 à 16h30 à compter du Jeudi 30 Avril 2020
- > Lors de votre appel il vous sera demandé de préciser :
- > Nom
- > Commune
- > N° immatriculation véhicule
- > Flux apporté

> L'administration vous donnera un numéro de passage à inscrire sur votre attestation de déplacement dérogatoire, il conviendra de cocher la case N°2 « déplacement pour effectuer des achats de fournitures nécessaires à l'activité professionnelle et des achats de première nécessité dans les établissements dont les activités demeurent autorisées (liste sur gouvernement.fr) »

> Afin de ne pas saturer la ligne, nous vous conseillons de faire votre demande de rendez-vous par mail à l'adresse : proprete@la-seyne.fr en nous précisant les éléments cités ci-dessus.

- > **Consignes strictes pour se rendre sur les pôles de valorisation** :

> Uniquement les particuliers

> Présentation de la carte de déchetterie ou de l'attestation fournie par le service propreté

> 1 passage par jour

> Limiter à 3m3 maximum

> Flux acceptés :

- > Déchets Verts
- > Mobilier
- > Bois
- > Encombrants Mélange
- > DEEE
- > Cartons
- > Gravats (seulement à partir du 11 Mai 2020)

> Déplacez-vous seul

> Venez avec des protections individuelles (Gants et Masques)

> Attestation de déplacement dérogatoire, il conviendra de cocher la case N°2 « déplacement pour effectuer des achats de fournitures nécessaires à l'activité professionnelle et des achats de première nécessité dans les établissements dont les activités demeurent autorisées (liste sur gouvernement.fr) »